## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU MARDI 15 FEVRIER 2011

En préambule à la séance, le Maire a procédé à la lecture du courrier de Madame Annick BERNARD qui a souhaité démissionner de ses fonctions de conseillère municipale, pour des raisons personnelles. ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Le Maire a tout d'abord rappelé que le conseil municipal, en sa séance du 1er février dernier, a voté contre le maintien de Brigitte LECUYER dans ses fonctions d'adjointe. Il propose donc qu'il soit procédé maintenant à l'élection d'un nouvel adjoint qui aura en charge les affaires sociales sans modifier l'ordre du tableau du conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil accepte de maintenir le nombre d'adjoints à 5 et de procéder à l'élection de celui ou celle qui prendra la place de 4ème adjoint, par un vote à bulletins secrets. Après avoir demandé qui était candidat au poste de 4ème adjoint, seule, Emmanuelle CORNIC s'est déclarée et a motivé sa décision comme suit : « Je suis membre du CCAS depuis le début du mandat. De ce fait et compte tenu de ma profession, je connais les organes avec lesquels le CCAS fonctionne, les services qu'ils proposent auprès de la population et leur façon de travailler. Après trois ans en tant que conseillère municipale, je ressens une réelle envie de m'investir davantage dans la vie communale et ceci m'est possible de par la disponibilité dont je dispose actuellement. »Ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour (par 15 voix sur 15 suffrages exprimés), Emmanuelle CORNIC a été proclamée 4ème adjointe et a été immédiatement installée dans ses fonctions. Après cette élection, le Maire a tenu à rappeler quel était le rôle d'un adjoint aux affaires sociales : « L'action sociale repose en premier lieu sur une volonté et un projet politiques. L'adjoint aux affaires sociales n'a pas avant tout vocation à être un simple gestionnaire mais plutôt un animateur de la vie locale, capable de rassembler et de mobiliser. » Emmanuelle CORNIC a remercié les conseillers de la confiance qu'ils lui témoignent et a précisé : « J'ai à cœur de tenir ce rôle du mieux possible, en tout cas je vais m'en donner tous les moyens ».

## **SUBVENTIONS 2011**

Les subventions ont été attribuées à l'unanimité des membres présents (voir tableaux ci-joints).

## **CONVENTION SPORTS TREGOR 22**

Le conseil accepte de participer, à part égale avec l'association ESP Basket, à l'emploi d'un éducateur sportif mis à disposition par l'association Sports Trégor 22. La participation de la commune pour la saison 2010/2011 s'élève à 1 681,50 € pour 177 H d'intervention.

## **IMPLANTATION D'UN PREAU A L'ECOLE MATERNELLE**

Le Maire rappelle qu'il a été décidé, lors du conseil municipal du 19 octobre dernier, d'implanter un préau dans la cour de l'école maternelle, adossé à la bibliothèque. Le coût de cette réalisation est estimé à environ 22 000 € HT, hors études. Des subventions sont sollicitées auprès de l'Etat, du Conseil Général et de Lannion Trégor Agglomération. Les conseillers ont approuvé le plan de financement.

TRANSFERT DE L'ETUDE « ZONAGE D'ASSAINISSEMENT » à LANNION TREGOR AGGLOMERATION Compte tenu du transfert de la compétence assainissement à Lannion Trégor Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier dernier, l'étude de révision du zonage d'assainissement qui doit être réalisée sur la commune de PLOULEC'H sera portée par la communauté d'agglomération.